



16ème législature

Question N° : 1844	De Mme Gisèle Lelouis (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > lieux de privation de liberté	Tête d'analyse > Alerte à la prison des Baumettes	Analyse > Alerte à la prison des Baumettes.
Question publiée au JO le : 04/10/2022 Réponse publiée au JO le : 03/10/2023 page : 8819 Date de renouvellement : 07/02/2023		

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur sa venue le 3 août 2022 à Marseille, à la prison des Baumettes pour constater les conséquences de son inaction. Une prison qui défraie la chronique marseillaise et nationale depuis 5 ans, date de création des nouveaux bâtiments dits « Baumettes 2 », par les services architecturaux du ministère de la justice et qui a bouleversé la tranquillité du quartier. Les nouveaux bâtiments ont été construits très au-dessus du mur d'enceinte. Ainsi, les fenêtres des cellules donnent directement sur les habitations qui sont en face, à flanc de colline. Les détenues crient jour et nuit, les visiteurs des parloirs autorisés se garent n'importe comment, bloquant tout le quartier. À l'occasion, ils agressent également, et parfois sauvagement, les riverains qui osent se plaindre. Quant aux parloirs sauvages, ils se multiplient, causant, eux aussi des troubles intolérables à la tranquillité publique. Comment se fait-il que les rues adjacentes soient devenues des parloirs sauvages où des pseudo-visiteurs montent sur le toit de leur voiture pour communiquer avec les prisonniers ? Avec cette vue directe sur les voisins, les prisonniers ne se privent pas de les insulter, les harceler, les menacer de viol ou encore de meurtre, continuellement. Les architectes de l'agence pour l'immobilier de la justice ont bien pensé au bien-être des détenus, en méprisant totalement l'intérêt et la tranquillité des honnêtes gens qui habitent autour. Malgré la venue de son prédécesseur, les alertes que ont été lancées, les nombreux témoignages des habitants cela fait 5 ans que rien n'avance réellement. La pose des fenêtres anti-bruit a temporairement apaisé la situation mais très vite celles-ci ont été détruites par les détenus. La situation est extrêmement pénible pour les habitants, pourtant habitués depuis des décennies à cohabiter avec la prison du chemin de Morgiou. Qui voudrait encore habiter là dans ces conditions et payer une taxe foncière en constante augmentation ? M. le ministre est allé visiter la prison il y a peu pour se rendre compte de la situation, depuis... rien du tout. Pas de nouvelles. Pas d'action et la situation, très dure pour les riverains, continue. Alors, elle lui demande ce qu'il compte enfin faire pour stopper ces injustices et permettre à ces honnêtes gens de vivre de nouveau paisiblement.

Texte de la réponse

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice s'est déplacé au centre pénitentiaire de Marseille Les Baumettes le 5 août 2022 et a souhaité rencontrer les riverains afin de répondre à leurs difficultés en présence du député Lionel Royer-Perreaut. Le Ministre a demandé à l'agence pour l'immobilier de la justice et à l'administration pénitentiaire de mener une étude sur l'installation de pare vues au niveau du quartier d'accueil et d'évaluation et du quartier femmes, afin de limiter les nuisances dues aux parloirs sauvages. Après une période d'études et de travaux, les premiers pare vues ont été installés début mai 2023 sur le quartier d'accueil et d'évaluation. Par ailleurs, la préfecture de police des Bouches du Rhône réalise depuis le mois d'août 2022 des opérations renforcées de contrôle

d'identité, et de patrouilles de sécurité publique aux abords du centre pénitentiaire. En conséquence, une nette diminution des parloirs sauvages et des troubles y afférant est observée. Ce constat est également partagé par le collectif des voisins, qui a été reçu le 12 octobre 2022 par la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire des Baumettes. S'agissant des fenêtres anti-bruits, elles sont automatiquement remplacées dès qu'elles sont dégradées, et ce, dans un délai de 48 heures par le prestataire en charge de la maintenance de l'établissement. Egalement, un suivi hebdomadaire des opérations de maintenance concernant les fenêtres est assuré par la direction du centre pénitentiaire des Baumettes. En effet, chaque jour, les agents en poste au quartier arrivant et au quartier femmes ont pour consigne de signaler immédiatement les dégradations constatées afin que ces signalements soient relayés au prestataire privé. Les destructions volontaires de fenêtres par les personnes détenues font l'objet d'un compte rendu d'incident systématique, d'un traitement disciplinaire et d'un signalement au procureur de la République. Enfin, un protocole entre l'établissement et les forces de sécurité intérieure, visant notamment à préciser les conditions de remise des éventuels individus appréhendés par les personnels pénitentiaires, dans le cadre de la sécurisation périmétrique de l'établissement, est en cours d'élaboration.